



VILLE DE
NOTRE-DAME-
DES-PRAIRIES

**CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
DES PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM,
LAQUELLE PROCÉDURE S'EST TENUE LE 23 JUIN 2022.**

Règlement n° 1322-2022

DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU DE
DISTRIBUTION D'EAU SUR UNE SECTION DE LA RUE RODOLPHE ET
D'UNE SECTION DE LA RUE MOREAU ET POURVOYANT UN EMPRUNT
DE 492 800 \$ À CETTE FIN.

Je soussignée, Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière
de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, certifie :

QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé
et adopté le 16 mai 2022;

QUE le règlement 1322-2022 a été adopté le 6 juin 2022;

QU'un avis public a été publié en date du 15 juin 2022 afin que les
personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste
référendaire de la municipalité puissent demander que ce règlement fasse
l'objet d'un scrutin référendaire;

QUE la procédure d'enregistrement pour les personnes habiles à voter s'est
tenue le 23 juin 2022;

QUE le nombre de personnes habiles à voter était de SEPT MILLE NEUF
CENT CINQ (7 905) et que le nombre de demandes requis pour que le
règlement numéro 1322-2022 fasse l'objet d'un scrutin référendaire était de
HUIT CENT UN (801).

QUE le nombre de signature apposée est de zéro (0);

EN CONSÉQUENCE, je déclare que le règlement 1322-2022 pourra entrer
en vigueur, suite à l'obtention de l'approbation du Ministère des affaires
municipales et de l'Habitation.

Signé à Notre-Dame-des-Prairies, ce 28 juin 2022.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et greffière